



Publié le 04/12/2020

## **Nouvelle charte d'accompagnement des locataires en fragilité économique d'Immobilière 3F, liée au reconfinement de novembre**

**Dans la première charte signée le 23 juin 2020, les représentant-es des locataires, leurs confédérations et Immobilière 3F étaient convenus de formaliser les engagements d'Immobilier 3F pour accompagner les locataires fragilisés-es par une baisse de revenus en raison de la crise sanitaire, et d'en amortir ainsi le choc. La présente charte a pour objectifs de poursuivre et de compléter ces mesures prises en juin.**

En qualité de bailleur social engagé, Immobilière 3F se mobilise pour trouver des solutions adaptées à la situation de ses locataires, fidèle à sa mission sociale et ses valeurs de solidarité.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économiques, Immobilière 3F a mis en oeuvre des dispositions exceptionnelles pour assurer la continuité de ses missions auprès des 130 000 ménages, en premier lieu le bon fonctionnement des équipements et l'entretien des

parties communes et extérieures.

La continuité de service a été optimisée grâce à la mobilisation et à l'engagement des équipes de proximité, avec le soutien de leur encadrement et l'appui de l'ensemble des équipes administratives.

Les échanges avec les locataires ont été maintenus avec l'engagement des chargé·es de relation clientèle et le service d'urgence week-end a permis d'être présent en cas de difficulté majeure.